



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	11
votants	12

OBJET :

Autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif et d'un état descriptif de division volumétrique pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture des bâtiments loués au CFA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le **15 SEP. 2022** SLOW

ID : 031-213102247-20220915-DEL_2022_04_02-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-04-02

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme GALLEGO (Procuration à M. FRATUS), Mme ECHEVARNE, M. LARQUE,

Absents non excusés : M. BRATUCCI

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les délibérations du conseil municipal n°2019-01-01 en date du 18 février 2019 et n°2022-02-11 en date du 14 avril 2022 approuvant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment du CFA situé au 17 rue René Arnaud 31210 Gourdan-Polignan, implanté sur la parcelle cadastrée A 2336 et autorisant le maire à signer la promesse de bail emphytéotique administratif avec la société TENERGIE DEVELOPPEMENT,

Vu la promesse de bail emphytéotique administratif en date du 16/06/2022 signée avec la société THYSEO lui permettant d'implanter, d'exploiter et d'entretenir une centrale photovoltaïque,

Vu la déclaration préalable de travaux de la société TENERGIE DEVELOPPEMENT n°DP03122419P0010 en date du 27/05/2019 et l'arrêté municipal de non-opposition à la déclaration préalable du 22/07/2019 autorisant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment par la société TENERGIE DEVELOPPEMENT,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le maire à signer un état descriptif de division volumétrique et un bail emphytéotique administratif définitif avec constitution de servitudes, sur la parcelle cadastrée susmentionnée,

Considérant la proposition d'état descriptif de division volumétrique et de bail emphytéotique administratif transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à signer avec la société THYGO 6, identifiée au siren sous le numéro 790850317 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence, l'état descriptif de division volumétrique, le bail emphytéotique administratif et constitution de servitudes d'une durée de 30 années entières et consécutives, avec paiement de la redevance forfaitaire de un (1,00) euros annuels pour la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle cadastrée (référence cadastrale + adresse) et ce par acte notarié établi par Maître BELARGE,

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le 15 SEP. 2022 

ID : 031-213102247-20220915-DEL_2022_04_02-DE

- **Autorise** les différentes entreprises intervenantes dans le cadre de l'installation de la centrale photovoltaïque d'occuper les lieux le temps des travaux, soit en dehors de la prise d'effet du bail.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute autre pièce afférente à cette opération et à affecter les recettes de la redevance annuelle sur le compte du budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire
Patrick SAULNERON


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>